

LE PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser?

M. FULTON: Le colonel Baker, ou l'un de ceux qui ont préparé la partie du mémoire concernant les vétérans complètement invalides qui touchent présentement des pensions insuffisantes, pourrait-il exprimer une opinion sur l'opportunité d'accorder à ces vétérans invalides les services d'un gardien aux frais du ministère?

LE COLONEL BAKER: Monsieur le président et messieurs, cela serait utile dans certains cas. Dans d'autres cas, cela ne serait pas pratique, car cette aide n'est requise qu'à certains moments de la journée et non pas constamment. Voilà l'une des difficultés qui se présentent à propos de cette question de procurer des gardiens aux vétérans totalement invalides.

Ainsi les paraplégiques ont besoin d'aide parfois le jour et parfois le soir ou de bonne heure le matin, à leur réveil. Ils ont alors besoin d'aide, mais ils n'ont pas nécessairement besoin d'un gardien constamment. Puis il est difficile d'obtenir les services de gardiens par le temps qui court.

M. BROOKS: Je crois savoir qu'aux Etats-Unis on pourvoit les vétérans aveugles d'un chien qui les guide. Je ne sais trop si cela est bien exact. Je voudrais savoir ce qu'en pense le colonel Baker. Est-ce pratique ou non?

LE COLONEL BAKER: Eh bien, monsieur le président, voici l'expérience que nous avons eue au sujet des chiens servant à guider les aveugles. Des 130 vétérans de la dernière guerre qui sont devenus aveugles, il y en a trois pour lesquels j'ai approuvé qu'on leur donnât des chiens-guides. L'un d'eux est mort depuis. Le second s'en est servi durant quatre mois, puis nous avons constaté qu'il l'utilisait comme chien de garde et le tenait attaché. Le troisième a refusé de le recevoir.

Il est vrai qu'on a pourvu de chiens-guides un grand nombre de vétérans américains, mais nous devons considérer que les Etats-Unis n'ont pas institué un système complet de réadaptation comme nous l'avons fait au Canada. Les Américains n'ont pas établi de centre d'entraînement pour leurs aveugles de guerre, bien qu'ils en aient eu environ 1,500 par suite de la dernière guerre, alors que nous en avons eu 130. Aux Etats-Unis, on a établi un centre de réadaptation à Avon, dans le Connecticut, non loin de Harvard, où les vétérans ont suivi un cours de douze semaines. On a constaté que de 30 à 35 p. 100 des vétérans se sont bien trouvés de ce cours de réadaptation qui les a probablement aidés beaucoup. Environ 40 p. 100 ne s'y sont que médiocrement intéressés. Ces vétérans se pensaient obligés de suivre ces cours parce qu'ils portaient encore l'uniforme et étaient encore obligés d'obéir aux ordres de l'armée. On y sonnait encore le coucher. Un certain nombre de ces vétérans refusaient tout simplement de suivre ces cours. Ce programme n'a obtenu qu'un succès partiel parce que les vétérans n'y trouvaient pas les conditions du temps de paix.

Voici ce que nous faisons. Le vétéran ne porte pas l'uniforme. On l'informe qu'on attend de lui qu'il se conduise comme un civil maître de ses propres actions. Il apprend à se conduire en conséquence. Puis nous pénétrons dans son foyer et nous donnons des directives à sa femme et aux autres membres de sa famille. Nous voyons sur place, au foyer, à ce que nos instructions soient suivies. Il en résulte que le vétéran n'est pas exposé à ce que son entraînement en vue de sa réadaptation soit réduit à néant quand il retourne chez lui, mais que sa famille est préparée à coopérer avec lui. Cette méthode est de nature à donner de meilleurs résultats.

Puis nous avons organisé un système d'entraînement professionnel. Aux Etats-Unis, on s'en remet aux institutions pour les aveugles dans les divers Etats pour cet entraînement professionnel. Il arrive que l'entraînement professionnel soit complété dans certains cas, mais il arrive aussi qu'il ne le soit pas. Telle est donc la situation. Nous ne voulons pas laisser un soldat aveugle derrière un chien-guide avant que ce soldat aveugle soit en mesure de savoir où il veut aller et comment il doit s'y rendre. C'est après cela qu'il peut demander un chien-guide. Nous ne pouvons songer à lui donner un chien-guide s'il ne peut que suivre ce chien. Un chien est incapable de lire les numéros des maisons des rues, les numéros de téléphone et les noms des rues.